



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur instruction de mon gouvernement, j'ai le plaisir de vous écrire au sujet de la récente désignation, par les États-Unis d'Amérique, du mouvement houthiste comme organisation terroriste étrangère. Le Gouvernement yéménite souligne que cette désignation tombe à point nommé pour faire pression sur les houthis et relancer ainsi le processus de paix dirigé par l'ONU, au point mort depuis plus de deux ans, et qu'elle aurait même dû intervenir plus tôt pour amener ce groupe terroriste à répondre des actes de terrorisme qu'il commet à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du Yémen, prenant pour cible des civils et des infrastructures civiles, assiégeant des villes et attaquant des voies maritimes internationales. En outre, entendant et comprenant les préoccupations exprimées par les organismes des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité concernant les répercussions que cette désignation pourrait avoir sur la situation humanitaire, il souhaite réaffirmer ce qui suit.

- Le Gouvernement yéménite se félicite de cette désignation, qui vise la milice terroriste houthiste, et non le peuple yéménite ni le personnel des services d'assistance ou les agents humanitaires. Il travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement des États-Unis pour assurer l'application optimale des sanctions prévues par cette désignation tout en prévenant les conséquences humanitaires qui pourraient en découler.
- Le 13 janvier, le Gouvernement a chargé un comité de mettre en place un mécanisme destiné à faciliter le travail des organisations humanitaires et des organismes d'aide, en particulier à la suite de cette désignation. Le Comité est présidé par le Ministère de la planification et de la coopération internationale et composé du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, du Ministère des finances, du Ministère des transports, du Ministère du commerce et de l'industrie, du Ministère des affaires juridiques et des droits humains, du Ministère de la santé, du Ministère de l'administration locale et du Ministère de l'information, de la culture et du tourisme.
- Le Comité a pour mandat : a) de mettre en place un mécanisme destiné à faire face aux crises humanitaires au Yémen ; b) de collaborer étroitement et directement avec les organisations internationales d'aide pour faciliter leurs opérations ; c) de faciliter les activités des sociétés bancaires et commerciales pour que celles-ci puissent réaliser sans incident leurs opérations commerciales et financières ; d) de faciliter l'acheminement de l'aide, de produits de base et de flux financiers aux Yéménites de tout le pays.



- Le Comité étudie actuellement les répercussions que cette désignation pourrait avoir sur la situation humanitaire et met au point un ensemble de mesures de précaution destinées à éviter tout effet négatif.
- Le Comité évalue également la situation humanitaire sur le terrain, notamment en recensant les obstacles qui entravent l'importation de denrées alimentaires au Yémen. Au moment de la rédaction de la présente lettre, aucune entité du secteur privé, aucun établissement financier national ni aucun opérateur économique ne s'était plaint au Comité de ce que cette désignation avait nui à ses opérations commerciales avec des sociétés ou institutions étrangères.
- Le Gouvernement est convaincu que cette désignation donnera aux organisations humanitaires et au secteur privé les moyens de résister aux pratiques de chantage des houthistes et qu'à terme, elle permettra d'éliminer les obstacles dressés par ces derniers et d'améliorer l'accès à la nourriture et la distribution de l'aide humanitaire dans des zones plus vastes du Yémen.
- Tout en soulignant, comme l'ONU et les membres du Conseil de sécurité, qu'il importe d'éviter que cette désignation ait des conséquences humanitaires involontaires, le Gouvernement met en garde contre l'envoi de messages qui risqueraient d'être interprétés à tort par les houthistes comme leur offrant l'impunité pour leurs crimes terroristes.

Enfin, le Gouvernement tient à réaffirmer sa ferme volonté de travailler avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations humanitaires, ainsi qu'avec la communauté internationale, pour alléger les souffrances des Yéménites et exprime sa sincère reconnaissance pour tous les efforts entrepris à cet effet. Il encourage également les membres du Conseil de sécurité à lui faire part de leurs observations, remarques ou bonnes pratiques concernant les moyens de maintenir et de renforcer l'acheminement sans entrave de l'aide au Yémen, notamment à la suite de cette désignation.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**